



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

canal Rhin Rhône

Question écrite n° 51981

Texte de la question

M. Jean-Marie Bockel souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le devenir des terrains situés dans l'ancienne emprise du canal à grand gabarit, suite à l'abandon du projet de liaison Saône-Rhin par décret du 30 octobre 1997. Il lui demande notamment s'il entend donner une suite effective aux propositions de cession aux communes concernées par l'ancien tracé des parcelles achetées en son temps par la Compagnie nationale du Rhône.

Texte de la réponse

A la suite de l'abandon du projet de liaison fluviale à grand gabarit Saône-Rhin, il a été décidé de procéder à la revente des terrains bâtis et non bâtis acquis dans ce cadre, tant par l'Etat que par la Compagnie nationale du Rhône. Le rachat des biens en question, à des conditions voisines de celles de leur cession, a été proposé aux anciens propriétaires. Cet exercice est aujourd'hui totalement achevé. Une consultation systématique des collectivités territoriales, en particulier des communes et des SAFER, est en cours pour les biens pour lesquels les anciens propriétaires ont refusé les offres qui leur étaient faites. Seuls les terrains bâtis et non bâtis qui ne trouvent pas preneurs feront l'objet d'une vente ouverte par adjudication.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Bockel](#)

Circonscription : Haut-Rhin (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51981

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2000, page 5711

Réponse publiée le : 26 février 2001, page 1254